



Déclaration préalable SNES / SNUIPP-FSU
CAPA tableau d'avancement à la Classe Exceptionnelle du corps des PsyEN
6 juillet 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous siégeons aujourd'hui dans des conditions inhabituelles et pour une des toutes dernières CAPA. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans un contrôle collectif et syndical qui garantisse la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues et qui évite toute erreur. Malgré cela, le SNES- FSU et le SNUipp-FSU continueront de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

La crise sanitaire que nous vivons montre combien le service public, pourtant mis à mal depuis des décennies, est fondamental dans notre société. Si le ministre disait-être « dans une tonalité de sécurité et de joie » (France inter le 22 juin 2020), ce n'était pas le cas de l'ensemble de la communauté éducative qui sort exsangue de cette année exceptionnellement éprouvante. Les annonces du gouvernement sur une revalorisation par des primes ne peuvent nous satisfaire. Ce ne sont pas des primes, des médailles ou encore des badges, pour quelques-un·e·s seulement, que les agents réclament, ce sont des créations de postes et des revalorisations salariales qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de travail et d'exercer sereinement.

Les PsyEN EDA, travaillent dans le premier degré mais ils-elles sont rattaché·e·s administrativement au Rectorat. Les RASED dans lesquels ils exercent leurs missions sont gérés par les DSDEN. Ceci entraîne beaucoup de confusion, d'incompréhension professionnelle ainsi que des difficultés dans la transmission des informations administratives. Leur crédit de

fonctionnement dépend des orientations budgétaires des municipalités dans lesquelles ils ou elles exercent. En conséquence, les conditions matérielles pour remplir leurs missions ne sont donc pas équitables. Certains PsyEN interviennent sur des secteurs géographiques comprenant plusieurs communes. Très régulièrement, ils n'ont ni bureau, ni armoire sécurisée pour ranger les documents strictement confidentiels, ils-elles n'ont ni ordinateur, ni connexion internet ni téléphone portable professionnel pour être joignable dès que nécessaire par les écoles, les familles, les partenaires, au gré des nombreux changements d'école liés à une mobilité indispensable pour être au plus près des situations étudiées. Certains maires, trop souvent, refusent directement de participer à toute contribution financière car l'affectation administrative du PsyEN n'est pas située sur sa commune. Pour répondre aux demandes institutionnelles (MDPH, Commission d'orientation...), les psychologues ont obligation d'utiliser des outils d'évaluation récents. Ceux-ci sont ré-étalonnés très régulièrement, leur prix dépassant largement les budgets alloués, obligeant très souvent les PsyEN à utiliser des épreuves obsolètes dont les résultats quantitatifs biaisent nos analyses et conclusions sur les fonctionnements psychoaffectifs et cognitifs des élèves. La FSU revendique la création d'un fond national permettant l'achat de matériel indispensable à l'exercice des missions, matériel réparti ensuite dans les rectorats pour la gestion de son attribution.

Pour les PsyEN EDO, les constats sur les manques de matériels professionnels ont été amplifiés lors de la période de confinement. En tant que personnel itinérant, la nécessité d'un ordinateur professionnel pour pouvoir exercer nos missions dans de bonnes conditions ne fait aucun doute. Les collègues ont du palier les manques, les mettant parfois en difficulté financière en utilisant leur propre matériel ou connexion. L'académie de Créteil a équipé il y a 2 ans tous les PsyEN EDO d'un ordinateur portable. Nous demandons à ce que l'académie de Versailles engage le même investissement. Concernant les protocoles sanitaires des CIO arrivés tardivement, nous constatons que la réouverture des services a pu se faire très progressivement. La dotation en matériel sanitaire (masques, gel et lingettes) a été insuffisante dans de nombreux CIO nécessitant de se ravitailler auprès d'établissements scolaire à proximité. De nouvelles questions se posent désormais pour les conditions d'ouverture des CIO pendant la période estivale. Les collègues se demandent si le protocole perdure ou si des changements doivent être envisagés suite au nouveau protocole sanitaire national des établissements. Le manque de communication entre l'Administration et les personnels est toujours autant présent, les personnels des CIO se sentent abandonnés et non considérés. Sans consigne rectorale claire chaque CIO se débrouille pour mettre en place son organisation et ses règles d'ouverture au public. Les personnels des CIO sont également très inquiets de la prochaine rentrée scolaire qui s'annonce. Nous constatons un nombre important d'élèves sans affectation. Les informations du SAIO concernant la gestion de ces situations sont cacophoniques, les personnels ne reçoivent pas d'information ou des consignes contradictoires. Il est urgent de transmettre des informations claires sur les

procédures de gestion de ces élèves afin d'éviter une rentrée catastrophique pour les élèves, leurs familles et les personnels des CIO et des DSDEN.

La Cour des Comptes a publié un rapport sur les médecins et les personnels de santé scolaire. Le texte concerne aussi les PsyEN avec la volonté de les rapprocher des médecins, de faire glisser leurs missions de la contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'élaboration des projets d'avenir vers le soin. C'est une vision médicalisée de la psychologie qui ne correspond pas aux besoins des élèves et des familles, ni aux missions des personnels. Ce rapport entretient la suspicion vis-à-vis des personnels et fait une interprétation tendancieuse de l'arrêté du 9 mai 2017 qui précise le calcul du temps de travail des PsyEN. Il feint d'ignorer l'article 3 du décret statutaire qui développe les missions associées, réalisées hors du temps de travail. A partir de ces faux constats, la Cour des comptes préconise, plutôt que de créer des postes de PsyEN, de revenir sur leur temps de travail. Un procédé peu propice à croire en une « école de la confiance » ! Le lien avec le projet de loi « décentralisation, différenciation et déconcentration » du 6 janvier 2020, qui prévoit de décentraliser les services de santé scolaire aux départements, ne nous échappe pas. Le réel objectif de ce rapport est clair : décentraliser les 20 000 emplois de médecins, infirmier·ère·s, assistant·e·s de service social, PsyEN en détruisant les métiers et services existants au sein de l'Éducation nationale. Si le ministère décidait de suivre toutes les préconisations de ce rapport, ce serait l'ensemble des missions et le cadre réglementaire des PsyEN qui seraient mis à mal. Les PsyEN ne laisseront pas leurs conditions de travail se dégrader, ils s'opposeront à toute nouvelle tentative de décentralisation ainsi qu'à ce positionnement réducteur de la psychologie à l'école ! La FSU reste très inquiète sur le nombre très insuffisant des recrutements des PsyEN.

Avec la loi de transformation de la fonction publique, nous n'avons plus de groupe de travail ou de CAPA en ce qui concerne la mobilité, ce que nous déplorons et dénonçons. Chez les PsyEN EDO, les DCIO n'ont pas eu connaissance de l'affectation des titulaires dans leur CIO, si ces derniers ne se manifestent pas. La réunion de travail avec les commissaires paritaires, qui permettait de préparer l'affectation des contractuel·le·s dans le respect du cadre règlementaire et au plus près des besoins des CIO et des demandes des personnes concernées, a été supprimée. A ce jour, peu de CIO ont des informations sur la constitution des équipes pour la rentrée. Autant dire que la tâche est ardue, sinon impossible, pour préparer une rentrée qui s'annonce exceptionnellement difficile. Dans chaque circonscription, les PsyEN EDA ne savent pas quel·le·s seront leurs collègues. Les inspecteurs de l'Éducation nationale non plus. Difficile encore de préparer la rentrée, de demander l'affectation d'un·e contractuel·le avant la rentrée.

Nous aimerions toutefois avoir la liste, des PsyEN EDA par circonscription et PsyEN EDO par CIO, des personnels qui arrivent une fois que le mouvement sera terminé. Nous souhaitons

simplement préparer une rentrée dans les meilleures conditions au regard de la tâche à accomplir auprès des élèves et des équipes.

Concernant l'ordre du jour, nous rappelons que si le PPCR constitue une avancée en termes de revalorisation de carrière, la FSU porte la revendication d'un rythme unique de progression pour toutes et tous. Nous ne reconnaissons pas les valeurs de « méritocratie » portées par le ministère, et nous questionnons à nouveau la pertinence des appréciations émises et sur la notion de « valeur professionnelle ». La question de la revalorisation salariale, pour les psychologues comme pour les enseignant·e·s, est toujours d'actualité et doit se concrétiser.

L'arrêté du 10 mai 2017 fixant les contingentements pour l'accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial des corps enseignants, détermine jusqu'en 2023, le nombre de promotions annuelles à cette même classe dans chacun des corps. L'objectif est d'aboutir à 10% de l'effectif du corps dans le grade de la classe exceptionnelle. Nous déplorons qu'une seule promotion soit proposée pour toute l'académie sur le vivier 1 et sur le vivier 2 et seulement 2 promotions à l'échelon spécial. Ce blocage est dû en partie à la faible rotation du fait de la promotion de collègues relativement éloignés du départ en retraite. Cette promotion est donc quasiment bloquée ce qui n'est pas acceptable pour les collègues. Il est rappelé dans le BO n° 1 du 2 janvier « que le barème facilite les opérations d'élaboration des tableaux d'avancement, mais qu'il conserve un caractère indicatif ». Nous savons que pour ne pas perdre de promotions, il faut plus privilégier les plus « expérimenté·e·s », c'est-à-dire les plus agé·e·s.

Nous dénonçons également la non-reconnaissance des années d'exercice dans des établissements en éducation prioritaire pour les collègues PsyEN affectés en CIO ou en circonscription alors qu'ils sont en capacité de justifier leur exercice dans ces établissements. La non-reconnaissance également des années de DCIO pour les collègues faisant fonction est également incompréhensible. Ces situations créent des inégalités de traitements entre les corps mais également entre les académies qui reconnaissent ces missions particulières. Nous déplorons également de ne pas avoir eu les tableaux complets avec l'ensemble des avis lors du groupe de travail. Cela ne nous a pas permis d'examiner ensemble les propositions de promotions avant la CAPA de ce jour.

Les élu·e·s SNUIPP-FSU et SNES-FSU resteront attentif·ve·s à toute évolution dans la gestion de carrière des personnels dans le respect du statut et des missions des Psychologues de l'Éducation nationale.

Les commissaires paritaires du SNES et du SNUipp – FSU
Cyrille Dubot, Evelyne Le Breton, Aude Lemoussu, Laurence Rivière, Danièle Tressières